Composants Trousse Premiers Secours - Recharge Kit Ppms

Référence : 6780043

DESCRIPTION :

La recharge pour les mallettes PPM 50 personnes vous permet de reconstituer la totalité de votre stock nécessaire pour la trousse de secours dans le cadre du PPMS.

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité PPMS prévoit qu'une **trousse de secours** doit être accessible dans chaque lieu de sécurité.

INFORMATION PRODUIT

Le **Plan Particulier de Mise en Sécurité** prévoit qu'une trousse de secours doit être accessible dans chaque **lieu de sécurité**.

Nous vous proposons donc ces composants de recharge de trousse de premiers secours PPMS que vous pourrez utiliser dans tous les **cas d'urgence.**

Une partie de ces produits a une date de péremption, il vous revient de vérifier de façon récurrente la validité des

Contenu de la trousse :

- 6 sucres enveloppés,
- 1 sac plastique,
- 1 sparadrap soie 2cm x 5m,
- 1 bande élastique 5cm x 3m,
- 1 bande élastique 7cm x 3m,
- 10 compresses stériles 5 x 5cm,
- 2 bandes compressives STE 8 x 10cm/4m,
- 1 couverture ISO adulte 160 x 210 cm,
- 1 écharpe de mayor intissee,
- 1 froid instantané pm avec housse,
- 1 paire de gants latex 8/9,
- 1 paire de gants vinyle 8/9,
- 5 serviettes chlorhexidine 0.2%,
- 1 test frontal température,
- 1 sachet de 10 mouchoirs,
- 3 serviettes hygiéniques,
- 1 ciseau trousse 8cm,
- 5 unidoses 3ml de gel hydroalcoolique,
- 1 pince à échardes,
- 5 tampons lotion asséchantes,
- 1 manuel de premier secours,
- 20 pansements urgo assortis,
- 1 sachet pour les produits ci-dessus,
- 2 sachets 150 x 200mm,
- 10 serum 5ml

Il est devenu essentiel de **protéger la population et notamment les enfants** et le **personnel** présents dans vos **écoles, collèges, lycées** ou **établissements spécialisés** dans le cas où un danger surviendrait.

La **circulaire n°2015-205** du 25 Novembre 2015 du ministère de l'**Education Nationale** a redéfini les objectifs et les modalités du PPMS : des mesures de sécurité supplémentaire ont été ajoutées et elle prévoit que du matériel d'urgence ainsi qu'une trousse de premiers secours doivent être accessibles dans chaque **lieu de confinement**.

Le bulletin officiel n°26 du 29 juin 2023 a clairement défini le PPMS. Le PPMS devient un document unique et dit "unifié" notamment. Voici un lien pour accéder au BO directement : https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo26/MENE2307453C